

Communiqué de presse

Diocèse de Nice
Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique

Le 13 septembre 2023

A la suite de l'article du 11 septembre paru dans le journal *Nice-Matin*, et repris par d'autres médias, le diocèse de Nice et la DDEC (Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique) apportent les précisions suivantes :

Dans le communiqué du 4 avril 2023, la DDEC indiquait avoir retiré au chef d'établissement de l'*Institution Sasserno* sa lettre de mission, décision motivée par « plusieurs faits graves et établis » à la suite d'une visite de tutelle. Nous maintenons ces propos.

Le diocèse, ainsi que le Rectorat, ont dû faire un signalement comme la Loi les y oblige. La qualification des faits et les poursuites engagées sont à l'initiative du Procureur de la République, et l'enquête a abouti à une saisine du Tribunal de Police pour "outrages sexistes par personne ayant autorité". L'intéressé sera jugé par le Tribunal de Police le 6 novembre prochain ; à ce jour il n'a donc pas "été blanchi".

Me Soussi connaît, comme son client, les raisons précises du retrait de la *Lettre de mission* (courrier daté du 28 mars 2023) ayant conduit à son licenciement pour fautes graves. Elles ne sont pas celles évoquées publiquement.

À aucun moment la DDEC ou le diocèse de Nice n'ont mentionné "des faits d'agressions sexuelles", contrairement à ce qui a été exprimé de façon erronée par Me Soussi, relayés par les médias. Par ailleurs, nous n'avons pas porté cette affaire "sur la place publique"; nos communiqués ont répondu par des éléments factuels aux déclarations erronées.